



## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Simaje, collectivité de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la Loi NOTRe du 07/08/2015). D'autre part, le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication, de transmission et le contenu du rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante.

Il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

**Les principales ressources du SIMAJE reposant sur les contributions des communes membres, il est intéressant d'analyser l'environnement économique et législatif qui impacteront les finances communales en 2023.**

## L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'année 2022 s'est caractérisée par un ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record.

L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, a conduit les banques centrales à durcir leurs conditions financières tout au long de l'année.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. L'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir à 9,2 % fin décembre en zone euro suite à la baisse des prix de l'énergie.

Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services entraînant une inflation sous-jacente.

Comparée aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 moins forte que prévue avec un recul de la consommation des ménages principal moteur traditionnel de la croissance française.

De 1,6 % en 2021, l'inflation française a été de 5,2 % moins importante que dans la zone Euro grâce aux mesures de lutte contre l'inflation : boucliers tarifaires, carburants....

L'investissement des entreprises non financières s'est accéléré avec un rebond d'achats de véhicules, en revanche celui des ménages a diminué.

La perte de pouvoir d'achat sur 2022 devrait rester limitée sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du SMIC en août, la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique, la revalorisation des retraites complémentaires, le chèque énergie...

Le marché du travail est confronté à de fortes difficultés de recrutement pour 83% des entreprises de construction, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.

Le taux de chômage atteindrait 7 % correspondant à 2,2 millions de chômeurs.

La croissance de la zone euro devrait atteindre 1,5 % en 2023, 1 % en France avec un taux d'inflation de 4,23 %.

Les interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de la crise énergétique induite par la guerre ont conduit le déficit public à 5 % en 2022. La dette publique devrait s'élever à 116,6 % du PIB.

### **LE CONTEXTE LEGISLATIF 2023**

La loi de finances 2023 n°2022-1726 promulguée le 30 décembre 2022 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui fixe la trajectoire des finances publiques sur 5 ans.

Les objectifs de la loi de finances sont d'atteindre 1% de croissance, de protéger contre l'inflation et ne pas creuser la dette.

Le déficit public de 5% en 2023 devra être ramené en dessous de 3% d'ici 5 ans en 2027.

Il conviendra également de stabiliser la dette publique qui représente 111% du PIB national, qui est en hausse de 60 Md €.

L'inflation de 5,3% en 2022 devrait être limitée à 4,3% en 2023 grâce au bouclier tarifaire de 45 Md €.

Nous citerons ci-après les principales dispositions financières et fiscales de la loi de Finances impactant les collectivités locales :

- Les dispositions financières :

Les concours financiers aux collectivités locales passeront de 43 Md € à 45,6 Md € en 2023 dont 1,9 Md € pour le filet sécurité. La demande d'indexation de la DGF sur l'inflation ayant été rejetée, son montant restera stable sans aucun écrêtement en 2023. La DSR (Dotation de solidarité rurale) et la DSU (Dotation de solidarité urbaine) devraient quant à elles, être augmentées.

Les dotations d'investissement sont maintenues au même niveau avec 570 M€ pour la DSIL et 1,046 Md€ pour la DETR.

Un Fonds Vert est créé pour 2 Md € dont 500 M€ de crédits de paiement en 2023.

La lutte contre la hausse des dépenses d'énergie est poursuivie avec la reconduction du filet de sécurité instauré en 2022 : 430 M€ en 2022 + 1,5 Md€ en 2023 dont les modalités d'éligibilité restent identiques aux initiales.

Pour en bénéficier les communes doivent avoir une épargne brute 2023 en baisse de + de 15 % par rapport à 2022 et un potentiel financier (PF) par habitant inférieur au double du PF moyen par habitant des communes de même strate démographique.

La dotation est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 50% de celles des recettes réelles de fonctionnement.

A noter que le pacte de confiance consistant à encadrer les dépenses de fonctionnement n'a finalement pas été retenu cette année.

- Les dispositions fiscales :

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales ~~calculé sur l'inflation~~ est de 7,1% mais ne s'applique ni sur la taxe d'habitation ni sur les locaux professionnels.

La suppression de la CVAE est confirmée, sera échelonnée sur 2 ans en 2023 et 2024 et sera compensée par une fraction de TVA.

Les revalorisations des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux sont reportées à 2025, celles des locaux d'habitation à 2028.

## LE CONTEXTE LOCAL

### L'impact de la crise

En 2022, le budget de fonctionnement du Simaje a été impacté par la hausse du coût de l'énergie (+ 71%) ainsi que par la forte augmentation des charges de personnel (+ 9%).

Les contributions des communes étant quant à elles figées depuis 2018, le Simaje a pu dégager un excédent de fonctionnement de 2 631 610 € que nous retrouverons dans le résultat de l'exercice 2022.

L'exercice 2022 enregistre un résultat de fonctionnement moindre de l'ordre de 498 000 €.

Des investissements sur les écoles se sont poursuivis en 2022, mais certains projets ont été décalés comme les travaux du multi accueil 59 places et de la cuisine centrale en attente de la restitution d'études complémentaires.

L'exercice 2022 se termine avec un déficit d'investissement de 101 000 €.

Les excédents capitalisés seront nécessaires pour autofinancer à compter de 2023 et les années suivantes les projets du multi accueil et de la cuisine centrale.

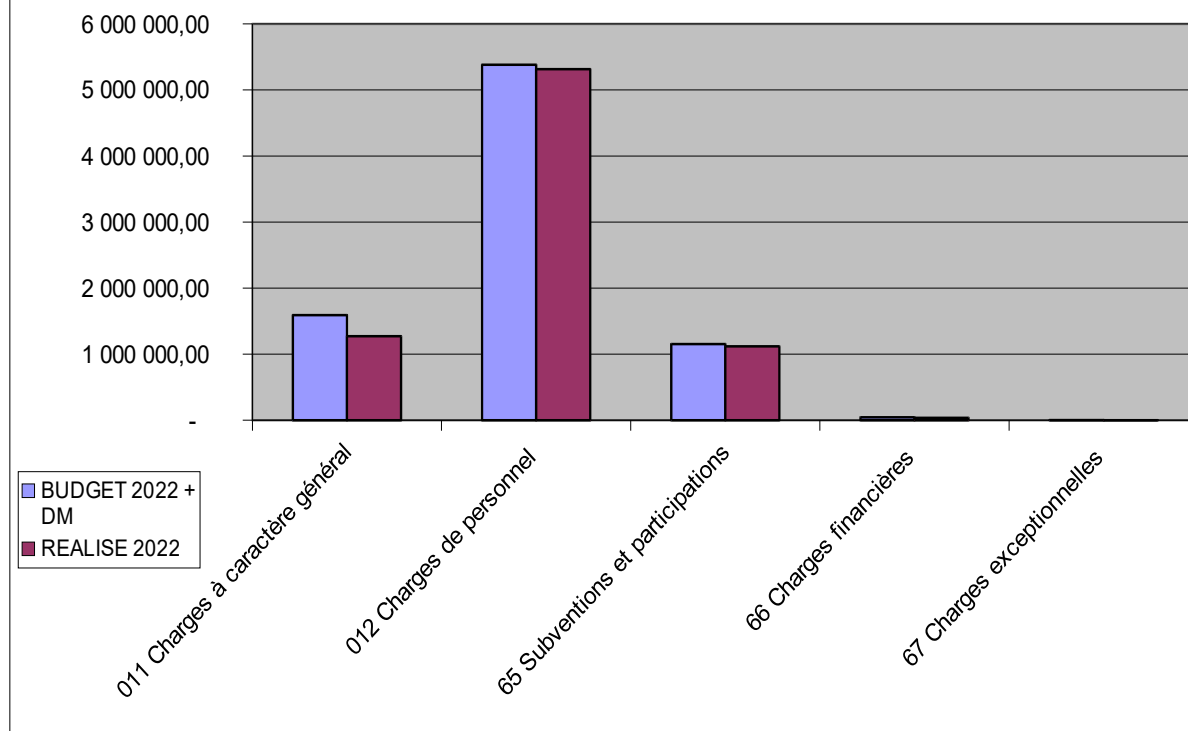
## LES RESULTATS 2022

*(ces résultats sont donnés à titre provisoire sur la base des éléments connus à ce jour, ils sont susceptibles d'être modifiés tant que l'exercice 2022 n'est pas clôturé)*

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

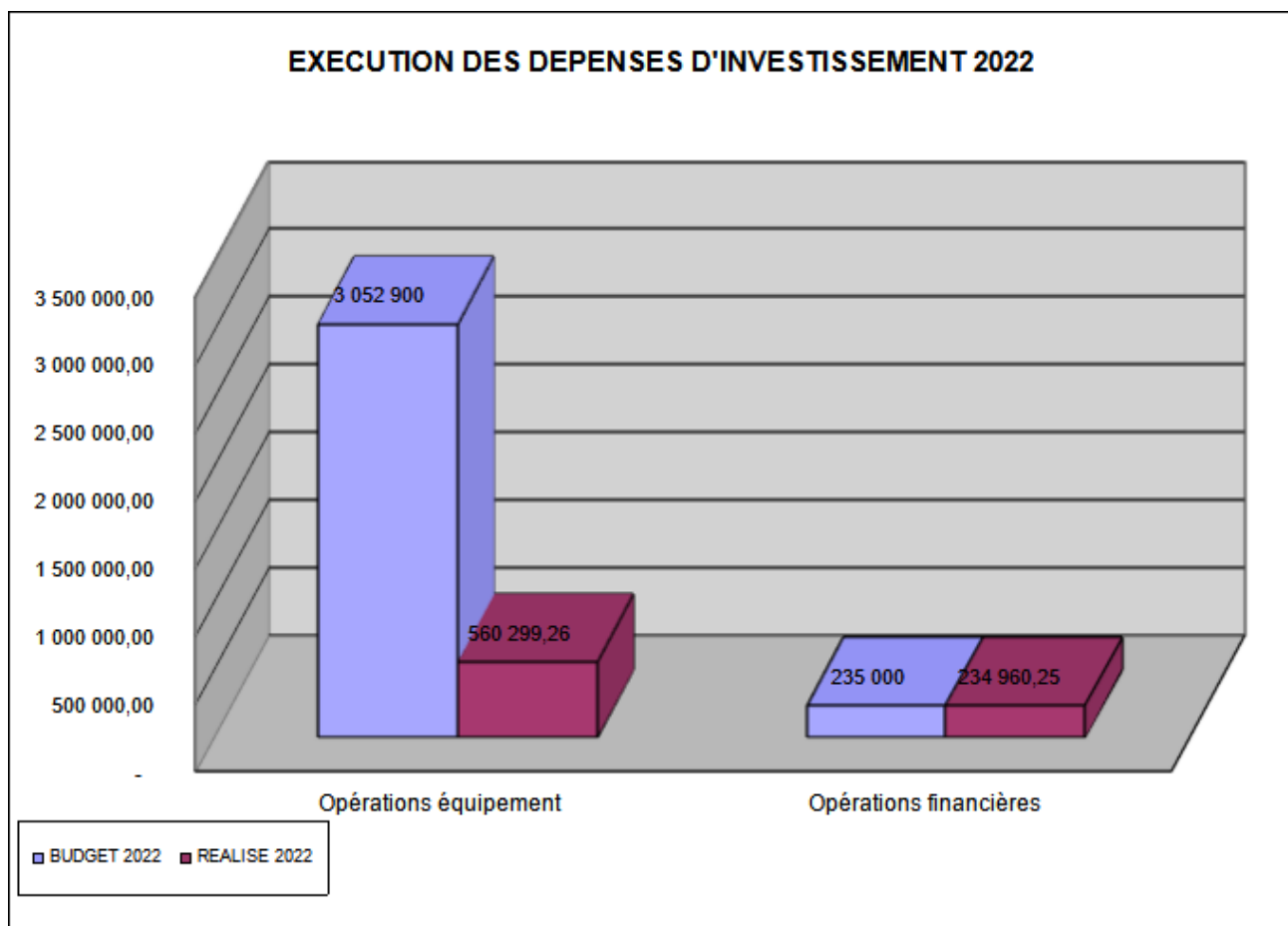
Chapitres dépenses	BUDGET 2022 + DM	RÉALISE 2022	Chapitres Recettes	BUDGET 2022 + DM	RÉALISE 2022
011 Charges à caractère général	1 592 207,00	1 271 072,59	013 Atténuations de charges	95 700,00	144 685,37
012 Charges de personnel	5 380 000,00	5 314 303,50	70 Produits des services	508 000,00	588 351,41
65 Subventions et participations	1 153 021,00	1 118 317,15	74 Dotations et Participations	7 546 699,96	7 623 443,87
66 Charges financières	45 000,00	36 541,24	75 Revenus des immeubles	8 300,00	8 397,93
67 Charges exceptionnelles	3 000,00	95,60	77 Produits exceptionnels	3 600,00	4 135,86
Dépenses imprévues	120 000,00	0,00			
<b>Total Opérations réelles</b>	<b>8 293 228,00</b>	<b>7 740 330,08</b>	<b>Total Opérations réelles</b>	<b>8 162 299,96</b>	<b>8 369 014,44</b>
Amortissements	145 000,00	137 889,42	Travaux en régie	7 500,00	7 500,00
virt à la section investissement	2 363 182,00		Excédent reporté 2021	2 631 610,04	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 801 410,00</b>	<b>7 878 219,50</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 801 410,00</b>	<b>8 376 514,44</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022</b>					<b>498 294,94</b>
<b>RÉSULTAT AVEC EXCÉDENT REPORTE DE 2021</b>					<b>3 129 904,98</b>

## EXECUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022



## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2022	RÉALISÉ 2022	RECETTES	BUDGET 2022	RÉALISÉ 2022
Opérations équipement	3 052 900,00	560 299,26	Subventions	240 170,00	154 294,57
Opérations financières	235 000,00	234 960,25	Emprunts	-	
Intégrations	50 000,00	8 847,76	Amortissements Intégrations	195 000,00	146 737,18
Reprise de subventions	7 500,00	7 500,00	Fctva 2020	86 693,86	86 724,69
			affectation résultat 2021	322 769,70	322 769,70
			Virt section de fonctionnement	2 363 182,00	
<b>Total</b>	<b>3 345 400,00</b>	<b>811 607,27</b>	<b>Total</b>	<b>3 207 815,56</b>	<b>710 526,14</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>174 151,25</b>	<b>Restes à réaliser</b>		<b>64 263,50</b>
			<b>Excédent reporté</b>	<b>137 584,44</b>	
<b>Résultat d'investissement définitif</b>		<b>-73 384,44</b>			



## ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute est estimée à 628 684,36 €.

**Le niveau d'épargne nette de l'exercice 2022 est estimé à 393 724,11 €.**

Pour rappel, l'Épargne nette = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Remboursement du Capital de la Dette de l'exercice.

Elle mesure la capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements.

**ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES 2019 A 2023**

Il a été volontairement décidé de ne pas intégrer les résultats 2020, ces derniers n'étant pas significatifs en raison de la COVID 19.

**FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>
011 - Charges à caractère général	1 155 421	1 057 323	1 271 073	1 601 040
012 - Charges de personnel	4 571 438	4 873 011	5 314 304	5 600 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 253 567	1 259 509	1 118 317	1 274 104
66 - Charges financières	57 660	47 294	36 541	36 000
67 - Charges exceptionnelles	408	56	96	500
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 038 494</b>	<b>7 237 193</b>	<b>7 740 330</b>	<b>8 511 644</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>
013 - Atténuations de charges	48 110	101 920	144 685	55 500
70 - Produits des services	542 918	539 523	588 351	516 500
74 - Dotations et participations	7 729 115	7 645 896	7 623 444	7 590 449
75 - Autres produits de gestion courante	14 131	8 289	8 398	14 100
77 - Produits exceptionnels	18 088	6 270	4 136	0
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 352 362</b>	<b>8 301 898</b>	<b>8 369 014</b>	<b>8 176 549</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Opérations d'équipement	1 295 780	328 529	560 299	2 609 400
Opérations financières	617 123	231 463	234 960	240 000
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 912 903</b>	<b>559 992</b>	<b>765 260</b>	<b>2 849 400</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Subventions	455 529	106 559	154 295	80 194
Fctva sur N-2		205 045	86 725	57 894
Emprunts		-		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>455 529</b>	<b>311 603</b>	<b>214 019</b>	<b>138 088</b>

## LES ORIENTATIONS 2023

**Un budget de fonctionnement en légère augmentation de 0,55 % par rapport au budget voté (BP + DM) en 2022.**

*Les montants estimés du budget 2023 sont donnés à titre indicatif et pourraient faire l'objet de modifications d'ici le vote du budget si nécessaire sans modifier de manière significative les grandes masses et les équilibres financiers.*

### I - FONCTIONNEMENT

**LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,63 M € dont :**

**Les charges à caractère général estimées à 1 601 040 €**

BP 2021	RÉALISÉ 2021	BP 2022	RÉALISÉ 2022	Prévisionnel 2023
1 404 400 €	1 057 323 €	1 592 207 €	1 271 072 €	1 601 040€

**Les frais d'administration** comprennent les frais de fonctionnement de la structure : fournitures de bureau, assurances, frais d'insertion liés aux marchés publics, documentation, frais d'affranchissement. Les marchés des assurances arrivant à échéance fin 2023, une consultation va être lancée au premier trimestre pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Une enveloppe de 80 000 € est prévue pour **les dépenses informatiques** : dépenses de petit équipement, maintenance, location, abonnements téléphoniques et internet.

**Le service de prévention** envisage d'équiper en protection auditive les agents des cuisines ainsi que d'acheter des lampes de bureau pour les services administratifs.

**Au niveau des services techniques** le budget est estimé à 585 550 € : sont prévues des peintures intérieures dans les locaux périscolaires et du mur de clôture de l'école d'Adé, dans les locaux de l'inspection académique qui n'ont pas pu être réalisés en 2022 ainsi que dans les écoles d'Honoré Auzon, Lézignan et l'Ophite.

Les augmentations au niveau des fluides vont se poursuivre avec une estimation de 50 % de hausse pour l'électricité et 20% pour le gaz.

**Concernant le Service scolaire, péri scolaire et extrascolaire** : le budget est estimé à 829 870 €.

Des dépenses nouvelles vont impacter le service en 2023. Le déploiement du plan de formation pour la professionnalisation des agents d'un montant de 27 000 euros correspond à :

- une formation BPJEPS pour un responsable de structure par an,
- cinq formations CQP périscolaire par an pour cinq animateurs,
- cinq jours de formation obligatoire à destination des représentants du personnel élus au Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 pour un coût estimé à 2 700 €.
- La mise en place d'une prise en charge des frais de déplacements pour les agents qui utilisent leurs véhicules personnels dans le cadre des fonctions itinérantes au sein du



Territoire du SIMAJE engendre une dépense nouvelle de 10 000 €.

## **Quelques exemples de Projets 2023 du service :**

### ▪ **Relais Petite Enfance**

Dans le cadre de la réforme de l'ensemble des modes d'accueil petite enfance, le Relais Petite Enfance (RPE) ne fait pas exception, il doit lui aussi s'ouvrir à une démarche plus globale et surtout dans une dynamique de territoire. Ainsi le RPE devient le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les familles comme pour les professionnels. Le SIMAJE au-delà des obligations réglementaires de changement a aussi fait le choix dès 2023 de mettre en place de manière échelonnée sur trois ans les missions renforcées optionnelles. Pour commencer en 2023, le RPE sera positionné sur son territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil, individuel et collectif.

### ▪ **Déploiement du PEdT SIMAJE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire (PEdT) SIMAJE, une responsable de structure titulaire de la collectivité travaille en étroite collaboration avec les différents responsables de secteur et cherche à développer et structurer des partenariats locaux pour le déploiement d'une réelle démarche projets.

Trois premiers grands projets vont commencer à voir le jour en 2023 :

### ▪ **Opération Savoir Nager**

L'Opération « Savoir Nager » est une illustration d'un travail partenarial entre l'Education Nationale et le SIMAJE proposé durant le Plan mercredi par les ETAPS qui s'est mise en place réellement à partir du mois de septembre 2022. Les enfants à partir de 9 ans qui ne savent pas nager sont d'abord identifiés par les enseignants. Un lien est fait entre les enseignants et les ETAPS. Une information est communiquée par le SIMAJE aux familles afin de leur proposer un apprentissage à la nage pour leur(s) enfant(s) le mercredi matin dans le cadre de l'accueil de loisirs.

### ▪ **Opération Savoir Rouler**

En 2022, le SIMAJE a signé la charte départementale du Savoir Rouler à Vélo. Cette opération a pour objectif que les enfants puissent acquérir une autonomie de circulation à vélo avant leur entrée au collège. Le SIMAJE vise là encore, avec cette opération une complémentarité entre ce que les enfants apprennent en classe et ce que les enfants acquièrent dans le cadre des animations mises en place dans le cadre du périscolaire ou de l'extrascolaire. Le choix du secteur enfance est que ce projet s'inscrive bien dans le temps, et de manière progressive afin de développer une pratique prudente et responsable. En 2023, la sensibilisation ciblera d'abord les plus petits de 3 à 6 ans.

### - **Opération Gaspillage Alimentaire**

Cette opération se décline d'après un plan d'actions global en lien avec le projet de cuisine centrale de la collectivité, le plan alimentaire territorial. Le projet a vocation à se concentrer sur l'étape du gaspillage dans les assiettes même des enfants durant le temps de repas. Le gaspillage des denrées alimentaires se retrouve à différentes étapes de la chaîne de production. La démarche éducative et pédagogique qui va être mise en place dans ce projet vise une sensibilisation au gaspillage alimentaire des 3 /13 ans, afin d'acquérir les bons réflexes le plus tôt possible.

Par ce projet, il s'agit de développer une pratique durable et éco responsable sur les temps d'accueil du SIMAJE de l'enfant, de sensibiliser le jeune public aux enjeux du gaspillage sur l'environnement qu'il soit alimentaire, énergétique ou qu'il concerne les objets du quotidien et pour finir impliquer et

responsabiliser les enfants dans la lutte contre le gaspillage.

Parallèlement à ces nouvelles opérations, les actions suivantes se poursuivent en 2023 : les études surveillées, l'intervenante en anglais, l'occitan et les petits déjeuners.

### **Projets Structurants proposés :**

#### **Cuisine centrale :**

Le budget du service restauration est aujourd'hui stable. Cependant, les denrées alimentaires augmentent (+ 13% entre 2021 et 2022).

La part des denrées alimentaires par repas confectionnés en vue de se rapprocher des prescriptions de la loi EGALIM (50% de produits de qualité (label, bio, local etc...) dont 20% de BIO), a augmenté de 7 centimes en 2022.

A ce jour, la part « denrées alimentaires » s'élève à 1,72€ par repas et permet d'atteindre 23,2% de produits locaux dont 1,3 % de produits bio et 19 % de produits durables (labellisés) dont 9,5 % bio.

Pour rappel, le service de restauration (confection et portage – liaison chaude) pour les 12 restaurants satellites du SIMAJE et les accueils de loisirs est assuré en régie par le personnel du syndicat sur la cuisine du lycée collège de Sarsan. Le SIMAJE loue la cuisine au Conseil Départemental, qui doit engager des travaux de mise aux normes.

Le SIMAJE a lancé en 2022 une étude de construction et de fonctionnement d'une cuisine afin de continuer à assurer en régie la confection des repas en liaison chaude pour les établissements scolaires et les accueils de loisirs de son territoire ; et étudier la possibilité de confectionner des repas pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, voire les repas du CCAS pour les personnes âgées.

Le site d'implantation sera celui de l'actuel centre aéré de Lourdes, sis 6, avenue Jean Prat, 65100 LOURDES.

#### **Accueil de loisirs de Lourdes :**

Aujourd'hui, cet accueil de loisirs est fermé car il ne répond plus aux normes en vigueur.

Les accueils de loisirs s'effectuent sur les écoles du territoire (multipliant les équipes d'animation et de restauration, engendrant des problèmes de cohabitation (Education Nationale/SIMAJE) et de fermeture anticipée pour entretien des locaux (autour du 15 août l'été).

Le cabinet PROJEMA a été recruté pour faire une étude de réhabilitation et/ou construction des locaux sis 6, avenue Jean Prat afin d'en faire un accueil de loisirs du territoire en fonctionnement tout au long de l'année. En 2023, il va être demandé au cabinet de réaliser la phase 3 de la tranche ferme à savoir la rédaction du programme détaillé pour la construction de l'accueil de loisirs.

Ce projet devrait amener une amélioration des coûts, du fonctionnement et une augmentation des périodes d'ouverture, et permettre aux enfants de sortir de l'enceinte scolaire. Compte tenu des autres projets structurants portés par le SIMAJE, ce projet devrait être déployé après 2026.

**Les charges du personnel sont estimées à 5 600 000 €**

BP 2021	REALISE 2021	BP 2022	RÉALISE 2022	Prévisionnel 2023
4 946 000	4 873 011	5 380 000	5 314 303	5 600 000 €

Le maintien, voir même une légère hausse des effectifs sur les écoles du SIMAJE se poursuit sur l'année scolaire 2022/2023. En effet, si on compare les effectifs des deux rentrées scolaires à la même date, en septembre 2021, 1078 élèves et en septembre 2022, 1137, soit 59 de plus. Ce chiffre s'explique en grande partie par l'accueil de 50 élèves ukrainiens.

Afin d'assurer un accueil de qualité et de lutter contre la précarisation des emplois, tout en maintenant un équilibre budgétaire, l'organisation des agents du pôle enfance a été de nouveau revue à la rentrée de septembre 2022. Douze agents qui avaient depuis plusieurs années des contrats d'accroissement temporaire d'activités ont été stagiaires, huit à temps complet et quatre agents à temps non complet (30h). Il reste encore quinze agents en contrat d'accroissement temporaire d'activités entre 23 heures et 35 heures hebdomadaire. La personne native d'Angleterre qui assure les interventions en anglais sur le temps scolaire bénéficie cette année d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités à raison de 10h30 sur une durée de 9 mois. Sept agents bénéficient de contrat de vacation (études surveillées, AESH) depuis septembre 2022.

Huit agents sont en disponibilité pour convenances personnelles.

Parmi les agents qui viennent d'être stagiaires, cinq agents ont pour mission principale d'assurer les remplacements des agents absents sur les fonctions d'animation, ATSEM, agents techniques. En effet, l'objectif de cette mise en place est de limiter les multiples recrutements de courte durée et par conséquent diminuer en 2023 le coût des remplacements qui s'élevait en 2021 à 350 627 euros.

Le SIMAJE va recruter une Directrice de crèche, le poste étant actuellement vacant à la crèche Saint-Vincent de Paul.

En attendant la livraison du nouveau bâtiment, cet agent sera mis à disposition du centre hospitalier.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale, la ville de Lourdes a procédé au **recrutement d'un Chargé de coopération** de catégorie A (52 000 € en année pleine), poste financé par la CAF à hauteur de 24 000 €, avec participation du SIMAJE de 32% soit environ 17 000 €, du CCAS pour 16% et la commune de Jarret pour 5%.

➤ **Mise à disposition d'agents** : 1 agent administratif de la ville de Lourdes auprès du SIMAJE à hauteur d'1 ETP depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, qui se poursuit sur 2023 suite au départ en disponibilité d'un agent du service administratif péri-extra scolaire.

➤ **Mutualisation des services**: La mutualisation des services supports entre la ville de Lourdes et le SIMAJE ainsi que d'une partie des services Propreté urbaine et Espaces verts sur des interventions spécifiques dans les écoles de Lourdes (ramassage des feuilles, tontes, tailles, élagages) a généré un reversement financier du SIMAJE à la ville à hauteur de 280 000 € en 2022 avec l'intégration également de la mission Politiques contractuelles. Cette mutualisation se poursuit en 2023 avec l'intégration du poste d'Archiviste de la ville et du CCAS avec une extension à l'étude pour ce dernier sur les services Garage et Centre Technique Municipal. Le reversement prévisionnel du SIMAJE à la Ville de Lourdes sur cette année serait de l'ordre de 316 000 €.

➤ **Diminution de l'assurance statutaire** : après avoir dû relancer en urgence un marché de consultation en fin d'année 2022 suite aux augmentations de taux que l'assureur souhaitait appliquer suite au contexte national inflationniste, le taux de cotisation de l'assurance statutaire va passer de 6,87 % à 5,37 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais la maladie ordinaire et la maternité ne seront plus assurées.

Les évolutions réglementaires impactantes sur 2022 :

➤ 3 augmentations successives du Smic en lien avec l'inflation

De 0,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 2,65% au 1<sup>er</sup> mai et 2,01% au 1<sup>er</sup> août 2022, ces dernières ayant entraîné l'augmentation des indices minimums de traitement dans la Fonction publique de l'indice majoré 340 en décembre 2021 à l'indice majoré 352 en décembre 2022.

La valeur du point d'indice qui était de 4,6860 € a elle aussi été augmentée de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour être portée à 4,85003 €.

Ces augmentations successives ont entraîné les recalculs successifs des IFSE des agents en lien avec l'intégration du 13<sup>ème</sup> mois indiciaire des agents dans le régime indemnitaire.

➤ Application du dispositif de revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ainsi que de celui de revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : ces dispositifs ont eu pour conséquence des reclassements d'agents et une accélération de leur carrière sur des avancements d'échelon en lien avec des bonifications d'ancienneté ainsi que de reprises d'IFSE.

Les évolutions réglementaires sur 2023 :

Dans un souci de renforcement de l'attractivité de la Fonction publique, l'année 2023 sera marquée par le lancement de la concertation sur les carrières et les rémunérations des agents publics annoncée par le Gouvernement au 1<sup>er</sup> semestre 2023, ainsi que sur les conditions d'accès à la Fonction publique, les conditions de travail et « le quotidien » des agents, la protection sociale complémentaire et le dialogue social.

En terme de cotisations :

- Revalorisation du SMIC à hauteur de 1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 portant à 1 709,28 € le montant brut mensuel, 1 353,07 € nets mensuels.

Cette augmentation engendre une hausse du minimum de traitement dans la Fonction publique, qui passe ainsi de l'indice majoré 352 à l'indice majoré 353, pour un brut mensuel de 1 712,06 €.

De nouvelles revalorisations sont possibles en cours d'année, de même que sont attendues les refontes de grilles de la Fonction publique, l'indice minimum d'accession étant toujours inscrit à l'indice majoré 340.

- Augmentation de la cotisation spéciale au bénéfice du dispositif de l'apprentissage perçue par le CNFPT à hauteur de 0,1%,
- Augmentation du taux accident de travail appliqué aux agents du régime général de 1,66% à 1,67 % pour le SIMAJE,
- Dans le cadre de la réforme des retraites et du déséquilibre financier que connaît la CNRACL (1,2 milliard € en 2021), une hausse des cotisations retraite des employeurs territoriaux, dont le taux est aujourd'hui de 30,65%, est envisagée.

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

**Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :**

Fonctionnaires (titulaires+stagiaires) : 120 dont 9 agents en disponibilité pour convenances personnelles et 1 agent en congé parental

CDI de droits publics : 2

Contrats d'accroissement temporaire d'activité (CATA) : 16

Apprenti : 1

Vacataires : 3

Remplaçants : 3

❖ **Les participations et subventions versées aux organismes estimées à 1 274 000 €**

BP 2021	REALISE 2021	BP 2022	RÉALISÉ 2022	Prévisionnel 2023
1 294 990 €	1 259 509 €	1 153 021€	1 118 317 €	1 274 104 €

**Les Participations versées à l'Ogec de Lourdes et l'Ogec de Saint-Pé de Bigorre**

Les conventions avec l'OGEC de Lourdes et de St Pé de Bigorre ont été renégociées fin 2020 pour une période allant jusqu'en 2026 et sont ajustées chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages.

Malgré l'augmentation du coût de l'élève, le versement à l'OGEC de Lourdes en 2023 estimé à 310 100 € sera inférieur d'environ 9 800 € à celui de 2022 du fait de la baisse des effectifs.

La participation versée à l'OGEC de Saint-Pé pour l'école Sainte Elisabeth estimée à 32 627 € est supérieure de 6 000 € à celui de 2022 du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et du coût de l'élève.

**Pour rappel, les autres principales participations et subventions concernent :**

- La crèche St Vincent de Paul pour 600 000 €,
- La halte-garderie la Souris Verte pour 210 000 €,

Pour ces 2 subventions les montants 2021 sont maintenus. Ils seront cependant ajustés dès que la CAF aura versé le Bonus Territoire à ces deux établissements dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Les montants de la subvention du SIMAJE seront donc diminués du montant de ce Bonus Territoire qui ne sera connu qu'au cours du second semestre 2023.

- Le comité d'entraide pour 30 000 €,
- Les projets éducatifs dans les écoles pour 21 950 €,
- La subvention versée au Sivu du Pibeste pour 14 000 €.

Il conviendra d'inscrire également une enveloppe de 10 000 € pour les créances éteintes et les admissions en non-valeur sur ce chapitre.

Depuis 2021, sont également inscrites sur ce chapitre les dépenses d'informatique en nuage pour 21 000 €.

❖ **Dépenses imprévues :**

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 120 000 € en dépenses imprévues pour pallier à des dépenses dont les montants et les dates d'exécution ne sont pas prévisibles à ce jour.

**LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,2 M€ :**

BP 2021	RÉALISE 2021	BP 2022	RÉALISE 2022	PRÉVISIONNEL 2023
8 086 055 €	8 301 899 €	8 162 300 €	8 369 014 €	8 176 549 €

**Les contributions financières des communes constituent la principale recette du Simaje :**

Suivant le pacte financier conclu dès 2018 entre les 23 communes du Syndicat, elles correspondent aux attributions de compensation versées aux communes par la CA Tarbes Lourdes Pyrénées correspondant à la charge évaluée des compétences transférées.

Dans un souci de solidarité avec la commune de Loubajac, l'article 8 des statuts du Simaje a été modifié en 2021.

Les contributions financières des communes sont donc identiques à celles de 2022 pour un montant global de 7 227 872 €.

Communes	Montants en €
ADE	265 843
LES ANGLES	40 289
ARCIZAC EZ ANGLES	83 433
ARTIGUES	8 248
BARLEST	104 370
BARTRES	166 865
BOURREAC	37 751
ESCOUBES POUTS	35 530
JARRET	102 150
JULOS	120 866
LEZIGNAN	118 011
LOUBAJAC	129 114
LOURDES	4 733 457
PAREAC	19 669
PEYROUSE	98 977
POUEYFERRE	291 539
ST PE DE BIGORRE	397 178
SERE LANSO	24 744
ASPIN EN LAVEDAN	160 203
OMEX	78 991
SEGUS	88 191
OSSEN	73 916
VIGER	48 537
<b>TOTAL</b>	<b>7 227 872</b>

Il est également précisé que si la participation financière demandée par le SIMAJE à ses communes membres dépasse le montant de 7 227 872 €, le solde sera réparti entre les communes membres au prorata de leur population DGF telle qu'elle est notifiée sur les fiches DGF.

**Les principales autres recettes de fonctionnement sont :**

- ✓ les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs estimées cette année à 510 000 €, les tarifs devraient augmentés partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 avec notamment la mise en place de tarifs modulés en fonction du quotient familial pour la restauration scolaire,
- ✓ la participation financière des communes hors Simaje pour la scolarisation de leurs élèves (base 650 euros par élève) qui va permettre de générer une recette prévisionnelle de 26 000 € (montée en puissance jusqu'en 2026 pour arriver à 800 euros par an par élève),
- ✓ les subventions provenant de la CAF, du CD 65 et de l'Etat pour un total de 319 750 €,
- ✓ les remboursements sur charges de personnel provenant de la Cpm et de notre assurance statutaire estimés à 50 000 €,
  
- ✓ les autres recettes proviennent de tiers pour remboursement de frais supportés par le Simaje : remboursement affranchissement CA TLP, fluides par la commune de Lourdes pour 6 500 €,
- ✓ les loyers perçus du Rectorat et de la ville de Lourdes pour les collections du château : 14 100 €,
- ✓ le remboursement des accompagnateurs scolaires par la CATLP pour 11 000 €.

**II – INVESTISSEMENT**

**L'enveloppe globale des investissements concernant les travaux et équipements est estimée à environ 2,6 M€ TTC (dont les restes à réaliser 2022 repris à hauteur de 174 151,25 €), sur la base du programme d'investissement suivant :**

**Investissements relatifs aux établissements scolaires, péri et extra scolaires**

**Une enveloppe de travaux estimée à 395 666 € TTC dont 55 666 € de reports 2022**

- Travaux de sécurisation dans plusieurs écoles (maternelle et primaire Lapacca, Lannedarré, Ophite, Darrespouey),
- Ecole Ophite : travaux d'économie d'énergie,
- Ecole Lannedaré : Câblage informatique vidéo projecteurs
- Ecole Honoré Auzon : Étude pour travaux accessibilité handicapés et aménagement vestiaire,
- Ecole d'Ossen : aménagement rampe office,
- Ecole de Saint Pé de Bigorre : Mise à niveau alarme incendie (salle de sieste),
- Ecole de Loubajac : Aménagement cantine,
- Ecole de Lézignan : Reprise revêtement des sols préau et peinture volets extérieurs,
- Ecole de Poueyferré : travaux d'économie d'énergie.

**Acquisition / Renouvellement de matériel informatique :** enveloppe de 65 031 € dont 18 831 € de restes à réaliser

**Pour le service Prévention : 11 298 € dont 5 190 € de restes à réaliser**

Acquisition de sièges ergonomiques pour les responsables de structures



## **Mobilier et équipements pour les écoles et les cantines : 100 762 € dont 10 272 € de restes à réaliser**

Nous allons poursuivre le plan pluriannuel de renouvellement du mobilier et du matériel vieillissant des écoles. Il sera privilégié du mobilier plus ergonomique et acoustique pour une meilleure posture mais aussi pour limiter l'usure prématurée des agents, et un meilleur confort des enfants. Le matériel, quant à lui, sera remplacé par des équipements plus écologiques et économiques en dépense énergétique.

## **Bâtiment administratif**

### **Une enveloppe de 67 494 € TTC dont 39 019 € de reports 2022**

Ces crédits sont prévus pour l'acquisition d'une sonorisation, d'un aspirateur, de sièges ergonomiques ainsi que du matériel informatique. Des travaux sur les chéneaux sont également prévus.

L'aménagement des réserves provisoires pour le château est en cours et devrait générer une recette de 9 930 € en remboursement des travaux par la ville de Lourdes.

### **Multi Accueil 59 places : 522 200 €**

Dans le cadre de la compétence petite enfance, le SIMAJE souhaite construire sur Lourdes un multi-accueil pour permettre un accueil collectif des enfants de zéro à trois ans.

Actuellement le Centre hospitalier de Lourdes est gestionnaire de la crèche St Vincent de Paul, d'une capacité de 54 places. Le SIMAJE finance une partie des frais de fonctionnement de cette dernière.

Le centre hospitalier ne souhaite plus assumer la gestion de cet établissement qui nécessite des travaux de mises aux normes.

C'est la raison pour laquelle, en 2022, le SIMAJE a lancé une étude de faisabilité en faisant appel à un assistant de maîtrise d'ouvrage pour :

- Déterminer la capacité d'accueil nécessaire au multi-accueil
- Etablir une étude sur différents types de fonctionnement d'un multi-accueil.
- Etablir une étude sur le mode de gestion de cette structure (fonctionnement en régie ou en concession de service public)
- Etudier la viabilité économique de cette opération.

Le cabinet ENERGEIA CONSEIL a été recruté pour faire cette étude.

Au vu de ce programme le SIMAJE va lancer un concours pour recruter un maître d'œuvre qui sera chargé de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises en charge des travaux à réaliser.

Dans le cadre de ce concours une enveloppe financière sera destinée à indemniser les candidats non retenus. Des frais d'études et de maîtrise d'œuvre sont également prévus.

### **Cuisine centrale : 335 089 €**

Une étude est en cours pour déterminer le dimensionnement du futur équipement ce qui va permettre de lancer un concours pour le recrutement du maître d'œuvre.

Dans le cadre de ce concours une enveloppe financière sera destinée à indemniser les candidats non retenus. Des frais d'études et de maîtrise d'œuvre sont également prévus.

Une recette du conseil départemental de 6 000 € pour la réalisation de l'étude de programmation a été notifiée.



## Investissements relatifs au multi accueil 25 places

Enveloppe estimée à 3 000 € TTC pour sécuriser la toiture en installant une ligne de vie.

## Opérations non individualisées

Les projets importants du multi accueil 59 places, de la cuisine centrale et du centre aéré de Lourdes étant en cours de réflexion à ce jour, au vu des incertitudes liées au rendu des études et au calendrier, il est proposé d'inscrire une enveloppe d'environ 1 M€ pour ces opérations dont le chiffrage doit être affiné.

Cette enveloppe pourra être redistribuée par une décision modificative dès finalisation du coût de ces investissements et des possibilités de subventions par les différents partenaires.

## LA DETTE

Le capital de la dette SIMAJE restant dû au 01/01/2023 est de 1 922 015,77 €

Encours de la dette par habitant au 01/01/2023 = 91,01 €

Sur la base de la population INSEE 2020 : 21 118 hab

### **Structure de la dette :**

A ce jour : 10 emprunts sont en cours de remboursement, tous classés dans le groupe A selon la charte de bonne conduite, correspondant à des taux fixes ou à des taux variables simples.

**Annuité 2023 : 272 679 €** - Dont intérêts = 36 773 €

- Dont capital = 235 906 €

DESTINATION DES PRÊTS	PRÊTEUR	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2023
École Poueyferré	Crédit Agricole	245 248,48	139 330,29 €
Accueil Loisirs St Pé	CAF	35 000,00	10 500,00 €
Construction école St Pé	Caisse Épargne	1 200 000,00	500 000,00 €
Investissements 2018	Crédit Agricole	340 000,00	256 901,99 €
Investissements 2018	Caisse Épargne	216 667,00	160 798,29 €
Investissements 2018	Banque Postale	346 000,00	256 630,94 €
Investissements 2018	Caisse Épargne	123 200,00	91 432,25 €
Bâtiment administratif	Crédit Agricole	550 000,00	64 829,03 €
École Ossen	Crédit Agricole	150 000,00	112 528,53 €
Investissements 2020	Crédit Agricole	380 000,00	329 064,45 €
<b>Etat de la dette au 1/1/2023</b>		<b>3 586 115,48 €</b>	<b>1 922 015,77 €</b>

Exercice	Encours début	Annuité	Amortissements	Intérêts
2023	1 922 015,77	272 679,01	235 905,86	36 773,15
2024	1 686 109,91	269 911,01	237 895,84	32 015,17
2025	1 448 214,07	234 728,48	207 507,91	27 220,57
2026	1 240 706,16	228 460,49	206 071,86	22 388,63
2027	1 034 634,30	225 692,49	208 173,84	17 518,65
2028	826 460,46	216 430,28	203 820,51	12 609,77
2029	622 639,95	134 699,12	126 135,03	8 564,09
2030	496 504,92	114 526,12	107 730,96	6 795,16
2031	388 773,96	114 526,12	109 353,25	5 172,87
2032	279 420,71	114 526,12	111 002,37	3 523,75
2033	168 418,34	101 556,61	99 709,39	1 847,22
2034	68 708,95	37 199,72	36 356,51	843,21
2035	32 352,44	23 372,14	22 954,69	417,45
2036	9 397,75	9 544,45	9 397,75	146,70

## Extinction de l'encours

